

MAC

SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL

Maintien et Actualisation des Compétences

Point réglementaire : Document de Référence CARSAT – INRS

Depuis janvier 2013, la formation « Maintien et actualisation des compétences » se déroule comme suit :

Formation continue sur un minimum de 7 heures (et non plus 6 heures comme précédemment) – Pour que le certificat du SST reste valide, la formation continue suivante doit obligatoirement être dispensée dans les 24 mois de date à date

Attention : la formation ne peut être dispensée si les participants sont moins de 4

NB : Si une échéance a été dépassée, le salarié perd sa certification. Pour la retrouver, il devra suivre une formation « Maintien et actualisation des compétences » de 7 heures minimum.

NB : Les participants passent des tests d'évaluation à chaque recyclage.

Objectif

Maintien des compétences nécessaires et des gestes de secours destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime en attente du relais des secours.

Développement des compétences en matière de prévention

Evaluation permettant la délivrance d'une nouvelle carte valable 2 ans.

Participants

Les sauveteurs secouristes du travail devant maintenir et actualiser leurs compétences

Programme

- ✓ Tour de table : bilan des interventions réalisées
- ✓ Rappels théoriques (Protéger, alerter) et pratiques (examiner, secourir)
- ✓ Actualisation de la formation
 - Aux risques de l'entreprise
 - Aux modifications éventuelles de programme ou de geste technique
- ✓ Evaluation de fin de stage et résultats

Les risques particuliers à l'entreprise sont déterminés par le médecin du travail, qui peut être présent à la session.

Modalités

Durée du stage : 7 heures

Nombre de participants : 4 personnes minimum, 10 personnes maximum